

1. Johan de Boubais ou Johan de jardien

Johan de Jardien serait le «seroige» de *Johan de Bearewar deleis Charneur*.

Je mets *Johan de Boubais ou de Jardien* comme résident à Clermont mais est dit aussi «manant à Jardien» et pourrait résider du côté de Charneux.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 45/verso, septembre 1395](#): *Johan de Fairon* donne à *Johan de Bubais* de tous ses biens meubles, rentes et héritages qui gisent dans la Ban de Herve.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 135/verso, novembre 1405](#): on cite ici un certain *Tempier*, fils de *Johan de Jardien*, qui tient une cour qui fut à *Wilheame le covelier*. *Tempier* doit 3 muids sur cette cour.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 105/verso, 18 novembre 1407](#): *Johan de Bo(u)bais* est dit manant à Jardien et est redevable d'une rente de 6 tuyds héritables d'épeautre à *Johan Waltier* sur une «bressine». *Johan de Bo(u)bais* a donc acquis contre une rente cette brassine et on peut supposer qu'il exerça la profession de brasseur à Jardien. A l'[acte suivant](#), *Johan de Boubais* rachète la rente de 6 tuyds d'épeautre à *Evrewien de Walcomont*.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 111, 3 mai 1408](#): *Johan de Boubais* est dit de Jardien et vend à *Wynan mariscal*, échevin du ban de Herve 3 muids d'épeautre contre la somme de 18 couronnes de France.

Par la suite, on peut encore lire que ces 3 muids furent revendus, après «[rescosse](#)» à *Johan de Boubais* par *Wynan mariscal* et cela contre la somme de «30 pessants floriens» du Rien. Les trois muids sont ensuite vendus à *Thomas dit quermeal de Rechen*.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 137, janvier 1410](#): *Johan bresserea de Charneur* vend à *Johan de Jardien* une rente de 2 muids d'épeautre et avoine.

[CJ ban de Herve, reg.3, folio 137, 3 juillet 1411](#): *Johan de Bearewar deleis Charneur* vend à *Johan de Jardien*, son seroige, une rente de 4 muids d'épeautre héritable sur le grand pré que tiennent «ceux» de Bébronne et qui git entre Charneur et Bébronne. Viennent gréer la transaction les enfants de *Johan de Bearewar*, *Sophie*, *Johan* et *Hierkin*. Ce dernier n'est pas encore majeur. Notons qu'en avril 1410, un certain *Hierkin de Cerfontaine* est cité (voir plus haut) qui . Ce dernier a probablement un lien familial avec *Johan de Bearewar* (le beau-père qui transmet son nom au fils de sa fille?).

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 140, vendredi après St-Luc évangéliste 1416](#): *Petit Henry de Craweheit* vend à *Johan de Jardien (ou de Boubais)* 6 happers? muids d'avoine et 2 reys? muids d'épeautre sur tout le trechen que *Johan Fevkes (Fouket) de Roisleux* et ses héritiers doivent héritablement. *Johan de Jardien* concède 6 ans de relaxation et de religement de cette somme de 8 muid.

[CJ Ban de Herve, reg.3, folio 140, après 1416](#): les fils et beau-fils rachètent, en tant que «proisme» les 8 muids tels que décrits dans l'oeuvre précédente. Il s'agit de *Colbea de Clermont*, *Thieskin de Bokeamolin* et *Johan de Boutreur*

1. Homble le clerc de Clermont

En 1400, on cite aussi un certain *Hombelet*, fils d'*Henroteal*.

Epousa *Maroy*.

Eut une fille appelée *Kathelinet*.

CJ ban de Herve, reg.3, folio 48, 1396: *Hanes dit Craset de Hodimont* vend à *Honbelet de Clermont* un muid d'avoine que *Boutreir* devait sur un journal de pré derrière Lohirville, deux t^cha journal de terre qui joignent à *maistre Symon*, ...

CJ ban de Herve, reg.3, folio 49, 1396 ou après: ce texte a été rajouté bien après par un autre scribe sur le folio 49. La date est «un temps que passé est» donc bien après 1396. *Heynkin de Beiolle* vend à *Homblet*, dit ici le clerc, deux setiers d'épeautre engagés sur le moulin delle Haye. Il est a noter qu'il y a un certain Hankin delle Haye en 1370 et *Homblet* engage ici deux setiers d'épeautre sur un moulin à El Haye.

CJ franchise de Herve, reg.1, folio 35, un temps que passé est (vers 1403): on parle de *Collecon* qui at la fille de *maître Johan le merchenier* qui reçoit en héritage, de *Simkin baron Maron de Visé*, une cour et maison à Herve qui git «deleis» la maison *Tonkin* sur le cortil qui fut à *Henroteal*. *Collecon* rachète ensuite un muid à *Hombelet de Clermont*. Comme on parle aussi du cortil qui fut à un certain *Henroteal*, il est possible que le dit *Hombelet de Clermont* soit également le fils d'*Henroteal*.

CJ ban de Herve, reg.3, folio 106/v, un jour q passé est: *Homble* achète 1 mudy d'épeautre au *peit Jacqmot de Tinwister*.

CJ franchise de Herve, reg.1, folio 8O/verso ,15 février 1441: *Kathelinet, fille Homble de Clermont* reporte à *Johan Heuck*, fils de *Henry de Jardien* 19 setiers d'épeautre.

[

Concernant *Homble de Clermont* et sa fille *Kathelinet*, on peut encore lire sur le [site de M. Serge De Craemer](#):

Cure de Clermont, reg. 6, Anniversaires.

19 avril, folio 10

Anniv Homble de Clermont sa femme et filhe Katherin
qui legavit ij st splt et ij capoen

Cure de Clermont, reg. 6, confrérie de St-Jacques.

folio 27 verso

Homble de Clermont Maroy sa femme Katherin leur fille